

**Règlement complet du concours du meilleur poster numérique sur un travail de thèse doctorale consacré à la dictature brésilienne de 1964 organisé par le Centre de recherches sur le Brésil colonial et contemporain (Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales) à l'occasion de la tenue du colloque « 1964 : la dictature brésilienne et son legs » (Paris, 11-13 juin 2014)**

### **Art. 1 – Identité de l'organisateur**

Centre de Recherches sur le Brésil colonial et contemporain (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), 190-198 avenue de France, 75244 Paris cedex 13.

### **Art. 2 – Condition de participation**

Concours ouvert aux étudiants en doctorat qui travaillent sur la dictature de 1964 au Brésil, soit directement, soit d'une manière comparative et quelle que soit leur discipline.

### **Art. 3 – Objet du concours**

L'objet du concours est de réaliser un poster numérique décrivant le travail du doctorant candidat.

Le poster devra être présenté en format .doc ou .docx (Word ou OpenOffice) avec une copie en format .pdf.

Il ne devra pas comporter plus de 1000 mots (titres et intertitres compris). Trois documents (images, tableau, graphiques, etc.) pourront être insérés ainsi qu'une vidéo de trois minutes maximum.

Le poster numérique pourra être rédigé en anglais, espagnol, français ou portugais.

Les ressources, documents photographiques, etc. produits ou utilisés par les participants devront être sous licence libre, type Creative Commons (pour rechercher des sources de type CC voir par exemple : Wikimedia Commons ou Flickr-CC) et, s'ils ont été téléchargés sur Internet, devront être accompagnés du lien vers leur site original. Si le participant souhaite utiliser des documents originaux non numérisés, il devra au préalable demander une autorisation auprès du propriétaire du document. Il devra communiquer le copyright et la source lors de l'envoi de sa candidature.

La vidéo aura dû au préalable être déposée sur un site d'hébergement du type YouTube ou Vimeo et sera insérée dans le poster par son lien. Le candidat est responsable de l'originalité de la vidéo déposée. L'Auteur garantit en particulier que son œuvre est entièrement originale et ne contient aucun emprunt à une autre œuvre, emprunt qui serait susceptible d'engager la responsabilité de l'EHESS.

### **Art. 4 – Modalités d'inscription**

Les candidats désireux de concourir doivent s'inscrire en complétant le bulletin téléchargeable sur le site Internet du CRBC et en l'envoyant scanné à l'adresse [brasil1964.poster@ehess.fr](mailto:brasil1964.poster@ehess.fr) avec un portrait photographique en format .jpg qui servira à identifier la candidate ou le candidat sur le blog du concours. L'original du bulletin d'inscription devra être envoyé par la poste à l'adresse :

CRBC-Mondes Américains /EHESS  
Concours Posters – Bureau 420  
190-198 avenue de France  
75013 Paris  
France

Aucune candidature ne sera acceptée après le 1<sup>er</sup> juin 2014, minuit, heure de Paris.

#### **Art. 5 – Sélection du gagnant**

Le poster numérique sera posté par les soins du CRBC sur le blog du colloque (format WordPress), à compter du 2 juin 2014. La version .pdf sera téléchargeable à partir du blog du colloque par n'importe quel visiteur.

Le gagnant sera désigné par le vote du jury constitué par les conférenciers du colloque « 1964 : la dictature brésilienne et son legs » organisé à Paris du 11 au 13 juin 2014 par le Centre de Recherches sur le Brésil colonial et contemporain.

#### **Art. 6 – Résultats du concours**

Le résultat sera annoncé le 12 juin 2014 avant minuit (heure de Paris) au cours du colloque « 1964 : la dictature brésilienne et son legs », organisé par le CRBC du 11 au 13 juin, et affiché le 16 juin 2014 sur le site web du CRBC à l'adresse <http://crbc.ehess.fr/index.php?>.

Le gagnant sera informé par courrier électronique.

#### **Art. 7 – Dotation**

L'auteur du poster numérique sélectionné par le jury dans les conditions définies aux articles 5 et 6 recevra un prix équivalent à 2.000 dollars US. En cas d'égalité, l'ensemble de la dotation est partagée à parts égales entre les lauréats.

Les dix meilleurs posters seront présentés pendant une année sur les sites des universités organisatrices.

#### **Art. 8 – Propriété intellectuelle**

Le CRBC ne revendique aucun droit de propriété sur le contenu (textes, images, photographies, vidéos, etc.) envoyé par les candidats.

#### **Art. 9 – Responsabilité de l'organisateur**

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, le CRBC se réserve le droit :

- d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce concours,
- de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le CRBC ne saurait être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou événement indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement du concours et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leurs gain(s).

Le CRBC ne saurait être tenu pour responsable du comportement des participants, tel que les atteintes à la loi et au règlement de l'opération.

Les participants s'accordent sur le fait que la société organisatrice et ses filiales ne pourront en aucun cas être tenues responsables en cas de blessure, perte, frais ou dommage quelconque lié en tout ou partie, directement ou indirectement, à l'acceptation, la participation ou au déroulement du concours.

#### **Art. 10 – Droit d'accès aux informations nominatives**

Le traitement automatisé des informations nominatives recueillies sera mis en œuvre pour la bonne gestion du jeu et prévenir les gagnants, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.

Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du CRBC ([brasil1964.poster@ehess.fr](mailto:brasil1964.poster@ehess.fr)) en indiquant leurs noms, prénoms, adresses email. Conformément à la réglementation en vigueur, leur demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant leur signature et préciser l'adresse à laquelle doit lui parvenir la réponse. Une réponse lui sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de leur demande.

#### **Art. 11 – Application du règlement**

La participation à ce concours implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du concours. Le présent règlement est disponible sur le site Internet du CRBC.